



Matériaux de rénovation défectueux (persiennes bois)

Par **leenorris**, le **03/03/2016** à **11:07**

bonjour en 2014 /2015 j'ai fait faire des travaux de rénovation dans ma résidence principale par une entreprise regroupant un plâtrier un menuisier et un électricien - mon litige concerne les persiennes bois que j'ai fait changer par cette entreprise - l'an passé j'ai constaté que je ne pouvais plus fermer ces persiennes le bois ayant travaillé - après plusieurs courriers de relance avec le responsable de cette entreprise aucune réponse m'a été donnée -j'ai donc traité avec les ETS LAPEYRE fournisseur des dites-persiennes qui après examen ont bien voulu me changer les persiennes par un produit identique- mais le problème est réapparu l'automne dernier ne pouvant plus fermer ou ouvrir les persiennes neuves changées - nouveaux courriers recommandés à l'entreprise et ETS LAPEYRE à ce jour tout le monde fait la sourde oreille et personne ne veut régler le litige malgré mes diverses tentatives d'accord - je souhaite que les persiennes soient démontées et la facture remboursée - merci de me conseiller avant d'entamer une procédure longue et coûteuse cordialement daniel freyssinet